

Compte-rendu de la commission assainissement

Jeudi 26 novembre 2015 au siège de la communauté de communes

PRESENTS : M. MAX IVAN, M. Julien MERLE, M. HERVE AURIACH, M. OLIVIER SURLLES, M. Alain BESUCCO, MME MARIE JOSE AUNAVE
 M. Olivier PROUTEAU, Mme Aurore FERMAI

EXCUSES : M. Gérard SANJULLIAN (REPRESENTEE PAR M. JEAN PIERRE DELFORGE), M. Jean Marc PRADINAS

ABSENT : M. PASCAL CROZET, MONSIEUR PHILIPPE DE BEAUREGARD, MONSIEUR FABRICE LEAUNE, MONSIEUR LOUIS DRIEY

1. Point sur les travaux assainissement 2015 et programmation 2016

M. PROUTEAU présente le tableau récapitulatif des travaux assainissement réalisés en 2015, ainsi que le tableau des travaux programmés pour l'année 2016.

Concernant le tableau récapitulatif des travaux assainissement programmés pour la période 2015-2020, les travaux qui étaient inscrits en 2016 pour l'avenue Henri Fabre à Piolenc sont reportés en 2017. Le PUP du chemin de l'Etang sera financé par le promoteur et les deux usagers raccordés.

2. Fixation de la part communautaire de la redevance assainissement collectif

Les simulations tarifaires de la part communautaire de la redevance assainissement collectif élaborées par STRATORIAL Finances sont présentées par Monsieur PROUTEAU.

Le 1^{er} scénario correspond au lissage prévu depuis 2 ans. C'est donc ce scénario qui sera présenté au prochain conseil avec les montants suivants :

MONTANTS DES PARTS FIXE ET VARIABLE COMMUNAUTAIRES 2015		
	Part fixe (abonnement) € HT/an	Part variable (consommation) € HT
Camaret sur Aigues	58,34	1,1523
Lagarde Paréol	102,59	2,0264
Piolenc	66,65	1,3166
Ste Cécile les Vignes	52,84	1,0438
Sérignan du Comtat	55,52	1,0966
Travaillan	58,34	1,1523
Uchaux	102,59	2,0264
Violès	102,59	2,0264

3. Etude des dossiers de demandes de subventions octroyées par la communauté de communes pour les travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif

Les membres de la commission doivent se prononcer sur l'attribution des aides financières accordées par la Communauté de communes pour la réhabilitation des filières d'assainissement non collectif en fonction des critères d'éligibilité suivants :

- contrôle diagnostic réalisé ;
- présence d'un risque de pollution du fait de rejets directs des effluents dans le milieu naturel ;
- présence d'un logement non raccordé et non raccordable au réseau d'adduction en eau potable.

A la suite de la présentation des différents dossiers, la commission décide d'attribuer des aides aux particuliers, ci-dessous :

Nom	Adresse	Commune
MAENHOUT Robert	301, chemin de Trébois	LAGARDE-PAREOL
COUGUL Jérôme	Rue Théodore Aubanel	PIOLENC
ROSEAU Denis	Chemin des Laquets	SERIGNAN-DU-COMTAT
DESIMONE Claire	3829, route de Rochegude	UCHAUX
VANDEVEN Nicolas	865, route de Piolenc	
BRANCORSINI Yone	100, route d'Orange	
LEWANDOWSKI Yves	531, chemin du Pétardier	
BATAILLE Huguette	419, rue du 19 mars 1962	VIOLES

Cette question sera présentée au conseil communautaire du 26 novembre prochain.